

Fiche de données de sécurité

selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **GARBAN**

- Code fds/Révision: 1/14

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Insecticide pour emploi professionnel

- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Zapi S.p.A.

Via Terza Strada 12

35026 Conselve (Pd)

Italie

Tél. + 39 049 9597737 – Fax + 39 049 9597735

consumer@zapi.it - www.zapi.it

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: techdept@zapi.it

- **Service chargé des renseignements:** Département technique

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Zapi Tél. +39 049 9597737 (lundi-vendredi de 9:00 à 17:30)

Centre Antipoison: Nancy Tél. 03 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Calcium dodecylbenzenesulfonate

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: GARBAN

(suite de la page 1)

butanol

- Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les circuits de collecte appropriés.
internationale.**- Indications complémentaires:**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- 2.3 Autres dangers**- Résultats des évaluations PBT et vPvB****- PBT:** Non applicable.**- vPvB:** Non applicable.*** SECTION 3: Composition/informations sur les composants****- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges****- Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**- Composants dangereux:**

CAS: 52315-07-8 EINECS: 257-842-9	cyperméthrin ☒ Xn R20/22; ☒ Xi R37; ☒ N R50/53 ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	10-20%
CAS: 26264-06-2 EINECS: 247-557-8	Calcium dodecylbenzenesulfonate ☒ Xi R38-41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315	1-5%
CAS: 78-83-1 EINECS: 201-148-0	butanol ☒ Xi R37/38-41 R10-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-5%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ☒ N R50/53 ☒ Aquatic Chronic 1, H410	≤1%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*** SECTION 4: Premiers secours****- 4.1 Description des premiers secours****- Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**- Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**- Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes du SNC: trémulations, convulsions, ataxie; irritation des voies aériennes: rhinorrhée, toux, bronchospasme et dyspnée; réactions allergiques causant: anaphylaxie, hyperthermie, sudation, œdèmes cutanés, collapsus vasculaire périphérique.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: **GARBAN**

(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

* SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol (75-100%)

VME	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

78-83-1 butanol (1-5%)

VME	Valeur à long terme: 150 mg/m ³ , 50 ppm
-----	---

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (≤1%)

VME	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
-----	---

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuel:

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N° 453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: GARBAN

(suite de la page 3)

- Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**- Indications générales****- Aspect:****Forme:** Liquide concentré**Couleur:** Jaune clair**- Odeur:** Caractéristique**- Seuil olfactif:** Non déterminé.**- valeur du pH:** 5,97 (2%)**- Changement d'état****Point de fusion:** Non applicable**Point d'ébullition:** 190 °C**- Point d'éclair** 79 °C**- Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.**- Température d'inflammation:****Température de décomposition:** Non déterminé.**- Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**- Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.**- Limites d'explosion:****Inférieure:** Non déterminé.**Supérieure:** Non déterminé.**- Pression de vapeur:** Non déterminé.**- Densité:** Non déterminée.**- Densité relative** Non déterminé.**- Densité de vapeur.** Non déterminé.**- Vitesse d'évaporation** Non déterminé.**- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.**- Viscosité:****Dynamique:** Non déterminé.**Cinématique:** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N°
453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: **GARBAN**

(suite de la page 4)

- Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	81,4 %
- Teneur en substances solides:	14,3 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

Le produit n'a aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage et manipulation.

- 10.2 Stabilité chimique

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
52315-07-8 cyperméthrin		
Oral	LD50	250-4150 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4920 mg/kg (rat) >2460 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	2,5 mg/l (rat)
78-83-1 butanol		
Oral	LD50	2460 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol		
Oral	LD50	2930 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux:** Non irritant

- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:	
52315-07-8 cyperméthrin	
LC50/48h	0,00015 mg/l (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- Autres indications:	
52315-07-8 cyperméthrin	
Oral	LD50 >2000 mg/kg (chicken) >10000 mg/kg (mallard duck)

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N°
453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: GARBAN

(suite de la page 5)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Elimination conformément aux prescriptions légales.

*** SECTION 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 No ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN3082
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
- ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine cis/trans +/-40/60)
- IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (cypermethrin cis/trans +/-40/60, 2,6-di-tert-butyl-p-cresol), MARINE POLLUTANT
- IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (cypermethrin cis/trans +/-40/60)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR, IMDG, IATA	
- Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
- Étiquette	9
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyperméthrine cis/trans +/-40/60
- Marine Pollutant:	Oui
- Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
- Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
- Indice Kemler:	90
- No EMS:	F-A,S-F
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N°
453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: **GARBAN**

(suite de la page 6)

- Indications complémentaires de transport:	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- Catégorie de transport	3
- Code de restriction en tunnels	E
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	5L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine cis/trans +/-40/60), 9, III

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Évaluation de la sécurité chimique**
Pour un emploi approprié du produit, suivre les indications mentionnées dans l'étiquette.

* SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- R10 Inflammable.
- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
- Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
- Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon les Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) et (UE) N°
453/2010

Date d'impression: 17.10.2014

Révision: 09.10.2014

Nom du produit: GARBAN

(suite de la page 7)

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

- Sources

1. Directive 1999/45/CE, Directive 2001/58/CE, Directive 2006/8/CE et successives adaptations
2. Directive 67/548/CEE et successives adaptations
3. Directive 91/155/CEE et successives adaptations
4. The Merck Index Ed. 10
5. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
6. Règlement 1907/2006/CE et successives adaptations

- * Données modifiées par rapport à la version précédente